Image not found or type unknown

Indemnisation suite déclaration sinistre décénal

Par **danberg582**, le **07/06/2017** à **10:50**

Bonjour,

J'ai été indemnisé suite à une déclaration de sinistre (fissuration façade) sous le couvert de l'assurance décennale.

Le montant de l'indemnisation a été établi au regard aux conclusions de l'expert mandaté par l'assurance et des devis de sociétés en bâtiment interrogées par l'expert.

Ayant reçu une indemnisation globale et totale pour solde de tout compte, j'ai fait réalisé par l'entreprise spécialisée la première tranche de travaux de consolidation des fondations. J'ai moi-même payé leur facture en direct.

Pour les travaux de traînage du terrain et d'embellissement (+1 an) de la maison, qui ne demandent pas une technicité particulière, est-il obligatoire de les faire réaliser par les entreprises ayant servi à chiffrer le montant de l'indemnisation.

Dans l'attente de votre réponse,
Bien cordialement,

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés